Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550416-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Publication électronique le : 2 octobre 2026

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire :** Mme Sylvie MEYFROIDT

**Étaient présents :** M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s) :** M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

**Assistant également sans voix délibérative :** M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative :** M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

# CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET DU FONDS VERT AXE 3 - DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES EN TERRITOIRES RURAUX ET MOYENNEMENT DENSES - PROJET NAVETTE MOBILITÉ CNSE

(N°2026-368)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités

humaines » ;
**Vu** la délibération n°2025-476 de la Commission Permanente en date du 17/11/2025 « Candidature à l'appel à projets du Fonds Vert Axe 3 : "développement des mobilités durables en zones rurales" dans le cadre du soutien au projet "navette mobilité Canal Seine-Nord Europe" » ;
**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
**Vu** l'avis de la 1ère commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter, au nom et pour le compte du Département, une demande de subvention dans le cadre de l'Axe 3 du Fonds Vert portant sur le « développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses » dans le cadre du soutien au projet « navette mobilité Canal Seine-Nord Europe », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|---|
| Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)<br>Contre : 0 voix<br>Abstention : 0 voix |

**(Adopté)**

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Remobilisation vers l'emploi et gestion des dispositifs

**RAPPORT N°80**

Territoire(s): Arrageois, Lens-Hénin
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

## REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

## CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET DU FONDS VERT AXE 3 - DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES EN TERRITOIRES RURAUX ET MOYENNEMENT DENSES - SOUTIEN AU PROJET NAVETTE MOBILITÉ CSNE

-

Rappel du contexte

Le Département contribue activement depuis plusieurs années à la mise en œuvre du projet Canal Seine-Nord Europe. Au-delà de son engagement financier, il apporte son soutien en ingénierie avec d'un côté, une mission dédiée spécialement au suivi et au copilotage de ce projet, et d'un autre, le pilotage de « Canal Solidaire » au niveau régional visant à maximiser les retombées pour l'emploi local.

Ce sont en effet, près de 6 000 emplois directs qui sont générés par les 107 kilomètres de ce chantier dont les travaux viennent de démarrer dans le Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, de nombreuses actions combinant insertion-formation et emploi ont été proposées dans le contrat territorial de développement Artois-Cambrésis en partenariat avec la Société du Canal Seine-Nord Europe, France Travail, la Région Hauts-de-France et les collectivités locales concernées.

Présentation du projet navette mobilité canal

Parmi ces actions, le Département du Pas-de-Calais propose d'initier la mise en place de navettes spécifiques dédiées au transport des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi. Ces navettes auront pour objectif de transporter des personnes employables mais dépourvues de solutions de mobilité sur les bases chantiers toutes situées en zone rurale et peu ou pas desservies en transport en commun.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines et dans une stratégie de mobilité plus large qui vise à mailler le territoire rural et à faciliter le rabattement vers des transports collectifs.

Cela répond à un enjeu majeur pour ces publics pouvant bénéficier des opportunités d'emplois offertes par les clauses d'insertion inscrites dans les marchés de travaux que le Département coordonne à l'échelle des cinq autres départements partenaires de la démarche.

Le projet vise à organiser progressivement le transport de 24 personnes par jour via des véhicules de 9 places répartis sur plusieurs lignes.

Ces véhicules à très faibles émissions seront privilégiés pour minimiser l'empreinte carbone et aligner le projet sur les objectifs de la transition écologique du Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Le transport facilitera le report modal en ciblant les gares (Arras, Achiet-le-Grand, Vitry-en-Artois) comme point de départ et d'arrivée.

Pour assurer ces navettes, le Département, maître d'ouvrage de cette action, aura recours à deux partenaires.

- Le FJEP, basé à Pas-de-Artois et membres de la plateforme de mobilité départementale « Mamobilité62 ». Celui-ci assure déjà la fonction de transporteur solidaire sur 3 EPCI : CC du Sud Artois, CC Campagnes de l'Artois et CC Osartis-Marquion. Au total, en 2025, ce sont 2000 trajets et 50 000 km réalisés par ce taxi solidaire sur les routes du sud arrageois.
- AFEJI MOBILITE SERVICES, garage solidaire basé à Courrières qui est un des établissements de l'association AFEJI Haut-de-France. Cette dernière possède une expérience dans le domaine du transport de personnes, y compris en situation de handicap.

Ce projet, totalement innovant, a vocation à être expérimenté pour une année et à se déployer au second semestre 2026 au rythme des avancées du chantier du Canal Seine Nord.

Le coût prévisionnel du projet pour cette période est estimé à 124 861 €. Il correspond au coût global de fonctionnement du service incluant dépenses de personnel, de carburant et frais de gestion administrative indirects.

Afin de co-financer ce projet, les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France ont préconisé de solliciter l'axe 3 du Fonds Vert portant sur le « développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses ».

A noter que le Département a déposé une première demande en 2025 mais, en raison de crédits insuffisants, l'Etat n'avait pu y donner une suite favorable. Cette demande est donc réitérée en 2026.

| Partenaires | Montant prévisionnel | Part (en %) |
|---|---|---|
| Etat (Fonds Vert) | 99 889 € | 80,00 % |
| Département du Pas-de-Calais | 20 572 € | 16,48 % |
| Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Professionnelle Travaux Publics (PRO TP) | 4 400 € | 3,52 % |
| Total | 124 861 € | 100 % |

Il est donc proposé de répondre à l'appel à projet du Fonds Verts Axe 3 : « développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses» en sollicitant un co-financement de 99 889 € pour soutenir ce projet.

À moyens constants, le Département valoriserait quant à lui sa participation financière au projet en individualisant un volet spécifique de l'actuelle convention signée avec le taxi solidaire du FJEP.

Le dossier de candidature devra comprendre notamment la délibération de donnant l'autorisation de solliciter la demande de subvention.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à solliciter une demande de subvention dans le cadre de l'axe 3 du Fonds Vert portant sur le « développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses ».

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY